

Mardi 14 février 2006, 12h12 - AFP

Des antennes camouflées dans de faux rochers, arbres, cheminées en plastique ou dans des clochers: l'"intégration paysagère" des antennes-relais par les opérateurs de téléphonie mobile suscite la critique d'associations et d'élus qui réclament plus de transparence.

A Cassis (Bouches-du-Rhône), l'antenne-relais SFR est installée discrètement dans le mât à drapeau de la plage. Sur les hauteurs de la commune, c'est dans un faux rocher de 3 m de haut que plusieurs antennes Orange ont été dissimulées. A Marseille, impossible pour le passant de savoir que la cheminée sur un toit du cours Julien, l'une des artères de la ville, est un décor.

En France, les trois opérateurs de téléphonie mobile (SFR, Orange et Bouygues) privilégient "l'intégration paysagère" de leurs nombreuses antennes-relais. "D'avril 2004 à avril 2005, 88% des nouvelles antennes ont été intégrées", explique Dominique Martin, de l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM). "On va voir quasiment toutes les nouvelles antennes intégrées dans le paysage", ajoute-t-elle.

Alors qu'il existe déjà 40.000 antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire, le déploiement de la téléphonie de 3e génération va entraîner l'installation de nouvelles antennes ou l'adaptation des anciennes.

"Le souhait des opérateurs est d'aller vers 100% d'intégration", confirme Gilles Bastard, président de Itas, fabricant d'antennes et de "solutions de camouflage". "Nous avons débuté il y a sept à huit ans avec des pylônes-arbres imitant des pins, palmiers ou petits arbustes. Nous proposons aussi des toiles tendues sur lesquelles peuvent être imprimés de faux décors", ajoute le patron de cette entreprise d'Anet (Eure-et-Loir) qui a une filiale à Gemenos (Bouches-du-Rhône).

"Avec le camouflage des antennes, sous le prétexte de respect de l'esthétique, les opérateurs font tout pour éviter la contestation des riverains", réagit Victor Hugo Espinosa, président de l'association marseillaise de défense de l'environnement Ecoforum, qui dénonce la nocivité des rayonnements électromagnétiques de ces antennes.

"Le guide des bonnes pratiques, charte conclue en 2004 entre l'AFOM et l'Association des maires de France (AMF), prévoit d'informer systématiquement les maires sur les projets d'installation d'antennes", réplique l'AFOM.

"La mairie n'a pas les moyens d'imposer quoi que ce soit aux opérateurs dans la mesure où les antennes sont installées sur des bâtiments privés", explique cependant la mairie de Cassis. Particulièrement soucieuse du "respect de son site", celle-ci se "félicite" néanmoins de "l'effort mené pour l'intégration des antennes".

Mais pour l'Association des maires de grandes villes de France, présidée par Jean-Marie Bockel, sénateur-maire PS de Mulhouse (Haut-Rhin), les efforts des opérateurs pour améliorer l'information des habitants sont "insuffisants". La charte de 2004 est "trop générale et mal adaptée à la problématique des grandes villes", estime l'association pour laquelle "c'est moins l'intégration paysagère des antennes qui inquiète que les effets potentiels des rayonnements sur la santé".

Le collectif marseillais "antennes-relais" réclame que l'argent dépensé pour "cacher les antennes" soit consacré à contrôler "les seuils d'exposition aux rayonnements et à informer la population".

"Il serait également souhaitable que les opérateurs se mettent d'accord pour partager les antennes", ajoute M. Espinosa d'Ecoforum.